

RÉSOLUTION NO 0536/05/24

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 13 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté la résolution no 0536/05/24 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 dans le but :

- d'autoriser l'usage « 5533 Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles » faisant partie de la classe d'usages (C-6 (commerce de service pétrolier), l'usage « Restaurant » faisant partie de la classe d'usages (C-2 (commerce local), et l'usage « Lave-auto » à titre d'usage accessoire à l'usage « Station libre-service » à l'intérieur de la zone industrielle I-1162 et plus particulièrement sur un terrain situé à l'intersection de la route 139 et la rue Marie-Guérin-Lajoie;
- d'augmenter la largeur maximale de 2 entrées charretières donnant vers la route 139;
- d'augmenter la largeur maximale d'une allée de circulation à double sens avec stationnement à 90°;

La zone industrielle I-1162, à l'intérieur de laquelle se trouve le terrain visé, inclut approximativement des terrains situés en bordure et au nord-ouest de la route 139 de part et d'autre de la rue Marie-Guérin-Lajoie.

- **QUE** la résolution no 0536/05/24 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **19 juin 2024**, date à laquelle ladite résolution **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 21 juin 2024.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE